



ARMENTIÈRES
L'audace des transitions

Envoyé en préfecture le 09/12/2024

Reçu en préfecture le 09/12/2024

Publié le

S²LO

ID : 059-215900176-20241205-DE24189-DE

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 5 décembre 2024
Convocation du : 28 novembre 2024
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 29

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le cinq décembre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIÈRES se sont réunis à l'Hôtel de Ville.

PRÉSENTS : Jean-Michel MONPAYS, Laurent DERONNE, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Céline LEROUX, Hugues QUESTE, Catherine DE PARIS, Jean-Louis MERTEN, Martine COBBAERT, Philippe CATTOIRE, Martine DUBREU, Bernard HAESBROECK, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Rut LERNER-BERTRAND, Valérie PRINGUEZ, Grégory PICKEU, Dominique BAILLEUL, Véronique NAEYE, Carole CASIER, Cristiane DELESTREZ, Philémon BRUNET, Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Caroline BAURANCE, Hans LANDLER, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Désiré BAILLON, Mélanie DEZEURE.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : Bernard HAESBROECK (jusqu'à la délibération DE24.173), Thomas BLACTOT, Lahcem AIT EL HAJ, Alexis DEBUISSON, Pierre VANNESTE, Sophie TANGHE, Cristiane DELESTREZ (jusqu'à la délibération DE24.155), Mylène MERAD ont délégué respectivement pour les représenter, Jean-Michel MONPAYS (jusqu'à la délibération DE24.173), Catherine DE PARIS, Laurent DERONNE, Hugues QUESTE, Arnaud MARIE, Martine DUBREU, Céline LEROUX (jusqu'à la délibération DE24.155), Sylvie GUSTIN, conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRETARE DE SÉANCE : Dominique BAILLEUL

DE24.189

Vœu
IMPLANTATION D'UN RÉSEAU DE CHALEUR URBAIN
SUR LA VILLE D'ARMENTIÈRES

Autorisation - Approbation

☞

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 rappelant la faculté du Conseil Municipal d'émettre des vœux sur tous les objets d'intérêt local,

Vu la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), qui vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à augmenter la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique nationale,

Vu le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) de la Métropole Européenne de Lille (MEL), qui fixe comme objectif de sobriété énergétique et de neutralité carbone d'ici 2050 et, a pour ambition n°1 de favoriser le développement de la production locale d'énergies renouvelables et un approvisionnement des réseaux de distribution d'énergie (électricité, gaz, réseaux de chaleur) par des énergies renouvelables ou de récupération,

Vu la stratégie communale de la ville en matière de transition écologique,

Considérant que la Métropole Européenne de Lille (MEL) est l'autorité organisatrice de la distribution d'énergie sur le territoire métropolitain pour l'électricité, le gaz et les réseaux de chaleur urbains. À ce titre, la MEL est propriétaire des infrastructures des réseaux de distribution d'énergie dont elle concède l'exploitation à différents gestionnaires. Elle contrôle l'action de ses concessionnaires, dans le cadre prévu par les contrats, et conserve la vision stratégique sur l'évolution des besoins,

Considérant que les réseaux métropolitains d'énergie sont un levier important pour impulser la transition énergétique du territoire conformément au Plan Climat (PCAET) adopté par le conseil métropolitain en février 2021. Ses objectifs énergétiques étant les suivants :

- Diminuer de 16 % la consommation d'énergie du territoire entre 2016 et 2030,
- Multiplier par 2,3 la production d'énergie renouvelable et de récupération sur le territoire,
- Baisser de 45 % les émissions territoriales de gaz à effet de serre entre 1990 et 2030, puis atteindre la neutralité carbone à horizon 2050

Considérant les pré-études menées par la ville d'Armentières pour l'implantation d'un réseau de chaleur sur le territoire de la commune.

Vu le courrier du 23 mars 2023 de Monsieur Bernard Haesebroeck, Maire d'Armentières, adressé à Madame Audrey Linkenheld, Vice présidente Climat Transition Ecologie et Energie de la Métropole Européenne de Lille demandant la réalisation d'études technico-économiques pour la réalisation d'un réseau de chaleur sur la ville d'Armentières

Considérant le futur schéma directeur des réseaux de chaleur de la Métropole Européenne de Lille en cours de réalisation et d'adaptation,

Considérant les études menées en collaboration avec les services de la MEL, au cours de l'année 2024, démontrant la faisabilité et la viabilité d'un tel équipement structurant pour la commune d'Armentières,

Considérant :

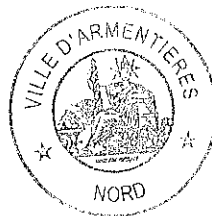
- L'intérêt public et environnemental de réduire les émissions de gaz à effet de serre par le recours à des solutions énergétiques bas carbone et locales,
- L'importance de diversifier les sources d'énergie et de renforcer l'indépendance énergétique de la ville,
- La volonté d'améliorer le confort thermique des habitants de la ville et de stabiliser leurs coûts énergétiques grâce à une solution durable et collective,
- Les bénéfices économiques et sociaux qu'apporte un réseau de chaleur urbain, tels que la création d'emplois locaux et le soutien à la filière des énergies renouvelables,
- La diminution des coûts de l'énergie pour tous les abonnés publics et privés raccordés à ce réseau de chaleur urbain,
- Les retours d'expériences d'autres collectivités ayant déjà mis en place des réseaux de chaleur urbains fonctionnant principalement avec des énergies renouvelables, notamment la biomasse, la géothermie, ou la récupération de chaleur fatale,
- Le renforcement de l'attractivité du territoire de la commune grâce à cet équipement structurant,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal émet le vœu suivant :

La ville d'Armentières souhaite que la Métropole Européenne de Lille, en tant qu'autorité organisatrice des réseaux de chaleur sur le territoire métropolitain, inscrive dans son schéma directeur dédié l'implantation d'un réseau de chaleur dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ :

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,



Pour expédition conforme,
Le Maire,

Dominique BAILLEUL
Conseiller Municipal
Secrétaire de Séance



Jean-Michel MONPAYS

